



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
FAVIÈRES
SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2013**

Convocation : 09 septembre 2013

Affichage : 09 septembre 2013

En exercice : 14

Présents : 9

Votants : 11

L'an deux mil treize le vingt septembre à vingt heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de la Commune de Favières, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Philippe MURO - Maire.

Présent(e)s : M. Martinez - M. Fennas - M. Patu - Mme Charbois - M. Vanacker - Mme Fournot - M. Grabowski - Mme Paquin

Excusé(e)s : Mme Lautier (pouvoir à M. Muro) - M. Bong (pouvoir à M. Vanacker) - M. Desforges (pas de pouvoir)

Absent(e)s : M. Caron - M. Roca

Secrétaire de séance : Mme Fournot

N° 30/2013 OBJET : Adhésion de 10 nouvelles communes pour la compétence : mise en œuvre du SAGE de l'Yerres.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE de l'Yerres, le Comité Syndical du Syndicat Mixte Pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du Bassin Versant de l'Yerres, par délibération en date du 16 mai 2013 a approuvé l'adhésion de 10 nouvelles Communes pour la compétence : mise en œuvre du SAGE.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, il dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification (27 juin 2013) pour se prononcer sur ces adhésions.

Les collectivités concernées étant les suivantes :

- Commune d'Andrezel
- Commune de Jouy Le Châtel
- Commune de Liverdy
- Commune de Quiers
- Commune de Soignolles en Brie
- Commune de Vanville
- Commune de Vaudoy en Brie
- Communauté de Communes de l'Yerres à l'Ancoeur
- SIAEP Région de Touquin
- SIAEP D'Andrezel, Verneuil l'Etang et Yèbles

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE

L'adhésion des Collectivités concernées au SyAGE pour la compétence « mise en œuvre du SAGE »

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, pour extrait conforme au registre des délibérations.

A Favières, le 25 septembre 2013.


Le Maire,
Philippe MURO



Mairie de Favières-en-Brie



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
FAVIERES
SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2013**

Convocation : 09 septembre 2013

Affichage : 09 septembre 2013

En exercice : 14

Présents : 9

Votants : 11

L'an deux mil treize le vingt septembre à vingt heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de la Commune de Favières, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Philippe MURO - Maire.

Présent(e)s : M. Martinez - M. Fennas - M. Patu - Mme Charbois - M. Vanacker - Mme Fournot - M. Grabowski - Mme Paquin

Excusé(e)s : Mme Lautier (pouvoir à M. Muro) - M. Borg (pouvoir à M. Vanacker) - M. Desforges (pas de pouvoir)

Absent(e)s : M. Caron - M. Roca

Secrétaire de séance : Mme Fournot

N°30/2013 OBJET : Adhésion de 10 nouvelles communes pour la compétence : mise en œuvre du SAGE de l'Yerres.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE de l'Yerres, le Comité Syndical du Syndicat Mixte Pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du Bassin Versant de l'Yerres, par délibération en date du 16 mai 2013 a approuvé l'adhésion de 10 nouvelles Communes pour la compétence : mise en œuvre du SAGE.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, il dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification (27 juin 2013) pour se prononcer sur ces adhésions.

Les collectivités concernées étant les suivantes :

- Commune d'Andrezel
- Commune de Jouy Le Châtel
- Commune de Liverdy
- Commune de Quiers
- Commune de Soignolles en Brie
- Commune de Vanville
- Commune de Vaudoy en Brie
- Communauté de Communes de l'Yerres à l'Ancoeur
- SIAEP Région de Touquin
- SIAEP D'Andrezel, Verneuil l'Etang et Yèbles

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE

L'adhésion des Collectivités concernées au SyAGE pour la compétence « mise en œuvre du SAGE »

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, pour extrait conforme au registre des délibérations.

A Favières, le 25 septembre 2013.


Le Maire,
Philippe MURO

Mairie de Favières-en-Brie



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
FAVIERES**

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2013

L'an deux mil treize vingt septembre à vingt heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de la Commune de Favières, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Philippe MURO - Maire.

Présent(e)s : M.Martinez - M.Fennas - M.Patu - Mme Charbois - M.Vanacker - Mme Fournot - M.Grabowski - Mme Paquin

Excusé(e)s : Mme Lautier (pouvoir à M.Muro) - M.Bong (pouvoir à M.Vanacker) - M.Desforges (pas de pouvoir)

Absent(e)s : M.Caron - M.Roca

Secrétaire de séance : Mme Fournot

:

Convocation : 09 septembre 2013

Affichage : 09 septembre 2013

En exercice : 14

Présents : 9

Votants : 11

N°31/2013 OBJET : SIESM - ADHESION DES COMMUNES DE MOUROUX-FAREMOUTIERS - CANNES ECLUSE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la délibération du Comité Syndical du SIESM, en date du 11 juin 2013, approuvant l'adhésion des Communes de Mouroux-Faremoutiers et Cannes Ecluse.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, il dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification (19 juin 2013) pour se prononcer sur ces adhésions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE

L'adhésion des Collectivités concernées au Syndicat Intercommunal des Energies de Seine et Marne

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, pour extrait conforme au registre des délibérations.

A Favières, le 25 septembre 2013.


Le Maire,
Philippe MURO



Mairie de Favières-en-Brie



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
FAVIERES

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2013

L'an deux mil treize vingt septembre à vingt heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de la Commune de Favières, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Philippe MURO - Maire.

Présent(e)s : M.Martinez - M.Fennas - M.Patu - Mme Charbois - M.Vanacker - Mme Fournot - M.Grabowski - Mme Paquin

Excusé(e)s : Mme Lautier (pouvoir à M.Muro) - M.Borg (pouvoir à M.Vanacker) - M.Desforges (pas de pouvoir)

Absent(e)s : M.Caron - M.Roca

Secrétaire de séance : Mme Fournot

Convocation : 09 septembre 2013

Affichage : 09 septembre 2013

En exercice : 14

Présents : 9

Votants : 11

N°31/2013 OBJET : SIESM - ADHESION DES COMMUNES DE MOUROUX-FAREMOUTIERS - CANNES ECLUSE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la délibération du Comité Syndical du SIESM, en date du 11 juin 2013, approuvant l'adhésion des Communes de Mouroux-Faremoutiers et Cannes Ecluse.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, il dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification (19 juin 2013) pour se prononcer sur ces adhésions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE

L'adhésion des Collectivités concernées au Syndicat Intercommunal des Energies de Seine et Marne

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, pour extrait conforme au registre des délibérations.

A Favières, le 25 septembre 2013.


Le Maire,
Philippe MURO



Mairie de Favières-en-Brie



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
FAVIÈRES
SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2013**

Convocation : 09 septembre 2013

Affichage : 09 septembre 2013

En exercice : 14

Présents : 9

Votants : 11

L'an deux mil treize le vingt septembre à vingt heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de la Commune de Favières, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Philippe MURO - Maire.

Présent(e)s : M.Martinez - M.Fennas - M.Patu - Mme Charbois - M.Vanacker - Mme Fournot - M.Grabowski - Mme Paquin

Excusé(e)s : Mme Lautier (pouvoir à M.Muro) - M.Borg (pouvoir à M.Vanacker) - M.Desforges (pas de pouvoir)

Absent(e)s : M.Caron - M.Roca

Secrétaire de séance : Mme Fournot

N°32/2013 OBJET : MARCHE DE RESTAURATION SCOLAIRE

Le Maire informe le Conseil Municipal que le marché de restauration scolaire étant arrivé à échéance, il convient de lancer une procédure d'appel d'offres, compte tenu de la nécessité d'assurer la continuité du service, et afin d'assurer une mise en concurrence dans les meilleures conditions, un avenant au contrat initial a été signé avec ARMOR jusqu'au 31 octobre 2013.

Monsieur le Maire indique que le marché de restauration scolaire s'inscrit dans le cadre d'une procédure allégée, MAPA (Marché A Procédure Adaptée).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE

Monsieur le Maire à lancer la procédure de consultation pour le marché de restauration scolaire, et l'autorise à signer tous documents.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, pour extrait conforme au registre des délibérations.

A Favières, le 25 septembre 2013.


Le Maire,
Philippe MURO



Mairie de Favières-en-Brie



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
FAVIERES
SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2013**

Convocation : 09 septembre 2013

Affichage : 09 septembre 2013

En exercice : 14

Présents : 9

Votants : 11

L'an deux mil treize le vingt septembre à vingt heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de la Commune de Favières, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Philippe MURO - Maire.

Présent(e)s : M.Martinez - M.Fennas - M.Patu - Mme Charbois - M.Vanacker - Mme Fournot - M.Grabowski - Mme Paquin

Excusé(e)s : Mme Lautier (pouvoir à M.Muro) - M.Borg (pouvoir à M.Vanacker) - M.Desforges (pas de pouvoir)

Absent(e)s : M.Caron - M.Roca

Secrétaire de séance : Mme Fournot

N°32/2013 OBJET : MARCHÉ DE RESTAURATION SCOLAIRE

Le Maire informe le Conseil Municipal que le marché de restauration scolaire étant arrivé à échéance, il convient de lancer une procédure d'appel d'offres, compte tenu de la nécessité d'assurer la continuité du service, et afin d'assurer une mise en concurrence dans les meilleures conditions, un avenant au contrat initial a été signé avec ARMOR jusqu'au 31 octobre 2013.

Monsieur le Maire indique que le marché de restauration scolaire s'inscrit dans le cadre d'une procédure allégée, MAPA (Marché A Procédure Adaptée).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE

Monsieur le Maire à lancer la procédure de consultation pour le marché de restauration scolaire, et l'autorise à signer tous documents.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, pour extrait conforme au registre des délibérations.

A Favières, le 25 septembre 2013.


Le Maire,
Philippe MURO



Mairie de Favières-en-Brie



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FAVIERES

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2013

L'an deux mil treize vingt septembre à vingt heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de la Commune de Favières, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Philippe MURO - Maire.

Présent(e)s : M.Martinez - M.Fennas - M.Patu - Mme Charbois - M.Vanacker - Mme Fournot - M.Grabowski - Mme Paquin

Excusé(e)s : Mme Lautier (pouvoir à M.Muro) - M.Borg (pouvoir à M.Vanacker) - M.Desforges (pas de pouvoir)

Absent(e)s : M.Caron - M.Roca

Secrétaire de séance : Mme Fournot:

Convocation : 09 septembre 2013

Affichage : 09 septembre 2013

En exercice : 14

Présents : 9

Votants : 11

N°33/2013 OBJET : BUDGET COMMUNE - DECISION MODIFICATIVE N°01-2013

Annule et remplace la précédente délibération

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le budget 2013, afin de permettre l'acquisition des matériels suivants :

- Taille Haies pour le service technique
- Remorque pour le service technique
- Cireuse pour le service technique (entretien de la salle des fêtes)

Cette décision modificative, ne modifie pas les masses budgétaires en Fonctionnement et en Investissement, et consiste en un glissement de crédits de compte à compte

INVESTISSEMENT :

Dépenses	Compte 2116 - 58	- 10 000 €
	Compte 2184 - ONA	+ 2 000 €
	Compte 21578 - ONA	+ 2 000 €
	Compte 2188 - ONA	+ 6 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE

La modification budgétaire telle qu'elle lui a été présentée.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, pour extrait conforme au registre des délibérations.

A Favières, le 25 septembre 2013.


Le Maire,
Philippe MURO

Mairie de Favières-en-Brie



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FAVIÈRES

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2013

L'an deux mil treize vingt septembre à vingt heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de la Commune de Favières, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Philippe MURO - Maire.

Présent(e)s : M. Martinez - M. Fennas - M. Patu - Mme Charbois - M. Vanacker - Mme Fournot - M. Grabowski - Mme Paquin

Excusé(e)s : Mme Lautier (pouvoir à M. Muro) - M. Borg (pouvoir à M. Vanacker) - M. Desforges (pas de pouvoir)

Absent(e)s : M. Caron - M. Roca

Secrétaire de séance : Mme Fournot

Convocation : 09 septembre 2013

Affichage : 09 septembre 2013

En exercice : 14

Présents : 9

Votants : 11

N°33/2013 OBJET : BUDGET COMMUNE - DECISION MODIFICATIVE N°01-2013

Annule et remplace la précédente délibération

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le budget 2013, afin de permettre l'acquisition des matériels suivants :

- Taille Haies pour le service technique
- Remorque pour le service technique
- Cireuse pour le service technique (entretien de la salle des fêtes)

Cette décision modificative, ne modifie pas les masses budgétaires en Fonctionnement et en Investissement, et consiste en un glissement de crédits de compte à compte

INVESTISSEMENT :

Dépenses	Compte 2116 - 58	- 10 000 €
	Compte 2184 - ONA	+ 2 000 €
	Compte 21578 - ONA	+ 2 000 €
	Compte 2188 - ONA	+ 6 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE

La modification budgétaire telle qu'elle lui a été présentée.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, pour extrait conforme au registre des délibérations.

A Favières, le 25 septembre 2013.


Le Maire,
Philippe MURO



Mairie de Favières-en-Brie



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
FAVIERES
SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2013**

L'an deux mil treize le vingt septembre à vingt heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de la Commune de Favières, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Philippe MURO - Maire.

Convocation : 09 septembre 2013

Affichage : 09 septembre 2013

En exercice : 14

Présents : 9

Votants : 11

Présent(e)s : M.Martinez - M.Fennas - M.Patu - Mme Charbois - M.Vanacker - Mme Fournot - M.Grabowski - Mme Paquin

Excusé(e)s : Mme Lautier (pouvoir à M.Muro) - M.Borg (pouvoir à M.Vanacker) - M.Desforges (pas de pouvoir)

Absent(e)s : M.Caron - M.Roca

Secrétaire de séance : Mme Fournot

La délibération N°34/2013 a été retirée de l'ordre du jour.

N° 35/2013 OBJET : ETUDES DIRIGÉES TARIF 2013-2014

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que des études dirigées sont organisées dans le cadre de l'Ecole Élémentaire, et indique qu'il convient d'une part de fixer le tarif de rémunération des enseignants, et d'autre part de définir le montant de la participation des familles, et les conditions d'inscription des enfants.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **FIXE** le taux de rémunération des enseignants à 21.86 € l'heure
- **FIXE** la participation des familles à 3 € l'heure
- **DÉCIDE** d'instaurer la condition d'inscription suivante : à la carte

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, pour extrait conforme au registre des délibérations.

A Favières, le 25 septembre 2013.


Le Maire,
Philippe MURO



Mairie de Favières-en-Brie



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
FAVIERES
SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2013**

Convocation : 09 septembre 2013

Affichage : 09 septembre 2013

En exercice : 14

Présents : 9

Votants : 11

L'an deux mil treize le vingt septembre à vingt heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de la Commune de Favières, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Philippe MURO - Maire.

Présent(e)s : M.Martinez - M.Fennas - M.Patu - Mme Charbois - M.Vanacker - Mme Fournot - M.Grabowski - Mme Paquin

Excusé(e)s : Mme Lautier (pouvoir à M.Muro) - M.Borg (pouvoir à M.Vanacker) - M.Desforges (pas de pouvoir)

Absent(e)s : M.Caron - M.Roca

Secrétaire de séance : Mme Fournot

La délibération N°34/2013 a été retirée de l'ordre du jour.

N° 35/2013 OBJET : ETUDES DIRIGEES TARIF 2013-2014

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que des études dirigées sont organisées dans le cadre de l'Ecole Elémentaire, et indique qu'il convient d'une part de fixer le tarif de rémunération des enseignants, et d'autre part de définir le montant de la participation des familles, et les conditions d'inscription des enfants.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **FIXE** le taux de rémunération des enseignants à 21.86 € l'heure
- **FIXE** la participation des familles à 3 € l'heure
- **DECIDE** d'instaurer la condition d'inscription suivante : à la carte

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, pour extrait conforme au registre des délibérations.

A Favières, le 25 septembre 2013.


Le Maire,
Philippe MURO



Mairie de Favières-en-Brie



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
FAVIERES
SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2013**

Convocation : 09 septembre 2013

Affichage : 09 septembre 2013

En exercice : 14

Présents : 9

Votants : 11

L'an deux mil treize le vingt septembre à vingt heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de la Commune de Favières, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Philippe MURO - Maire.

Présent(e)s : M.Martinez - M.Fennas - M.Patu - Mme Charbois - M.Vanacker - Mme Fournot - M.Grabowski - Mme Paquin

Excusé(e)s : Mme Lautier (pouvoir à M.Muro) - M.Borg (pouvoir à M.Vanacker) - M.Desforges (pas de pouvoir)

Absent(e)s : M.Caron - M.Roca

Secrétaire de séance : Mme Fournot

N°36/2013 OBJET : TARIFS DU COLOMBARIUM

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le columbarium comme une pierre tombale nécessite l'acquisition d'une concession funéraire,

Les tarifs pratiqués sont en général pour une concession de 15 ans de 400 à 600 €, et pour une concession de 30 ans de 600 à 800 €, et pour une concession de 50 ans de 800 à 1 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Mairie de Favières-en-Brie



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
FAVIERES
SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2013**

Convocation : 09 septembre 2013

Affichage : 09 septembre 2013

En exercice : 14

Présents : 9

Votants : 11

L'an deux mil treize le vingt septembre à vingt heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de la Commune de Favières, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Philippe MURO - Maire.

Présent(e)s : M.Martinez - M.Fennas - M.Patu - Mme Charbois - M.Vanacker - Mme Fournot - M.Grabowski - Mme Paquin

Excusé(e)s : Mme Lautier (pouvoir à M.Muro) - M.Borg (pouvoir à M.Vanacker) - M.Desforges (pas de pouvoir)

Absent(e)s : M.Caron - M.Roca

Secrétaire de séance : Mme Fournot

N°36/2013 OBJET : TARIFS DU COLOMBARIUM

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le columbarium comme une pierre tombale nécessite l'acquisition d'une concession funéraire,

Les tarifs pratiqués sont en général pour une concession de 15 ans de 400 à 600 €, et pour une concession de 30 ans de 600 à 800 €, et pour une concession de 50 ans de 800 à 1 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Mairie de Favières-en-Brie



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FAVIERES

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2013

L'an deux mil treize vingt septembre à vingt heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de la Commune de Favières, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Philippe MURO - Maire.

Présent(e)s : M.Martinez - M.Fennas - M.Patu - Mme Charbois - M.Vanacker - Mme Fournot - M.Grabowski - Mme Paquin

Excusé(e)s : Mme Lautier (pouvoir à M.Muro) - M.Borg (pouvoir à M.Vanacker) - M.Desforges (pas de pouvoir)

Absent(e)s : M.Caron - M.Roca

Secrétaire de séance : Mme Fournot

Convocation : 09 septembre 2013

Affichage : 09 septembre 2013

En exercice : 14

Présents : 9

Votants : 11

N°37/2013 OBJET : Subvention complémentaire à l'Association pour la Sauvegarde et la mise en valeur du Patrimoine Culturel, Historique et Artistique de Favières et de ses environs

Le Maire expose que l'Association avait accepté de prendre en charge le repas « Ecocitoyenneté » en septembre 2012 et l'inauguration du Marché Rural en mai 2013, il avait été convenu que les frais engagés seraient intégralement pris en charge par la Commune.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer à l'Association pour la Sauvegarde et la mise en valeur du Patrimoine Culturel, Historique et Artistique de Favières et de ses environs, une subvention complémentaire de 600 €.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

D'attribuer à l'Association pour la Sauvegarde et la mise en valeur du Patrimoine Culturel, Historique et Artistique de Favières et de ses environs, une subvention complémentaire de 600 €.

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2013.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, pour extrait conforme au registre des délibérations.

A Favières, le 25 septembre 2013.


Le Maire,
Philippe MURO.



Mairie de Favières-en-Brie

5, rue de la Brie - 77220 Favières-en-Brie - Tél. : 01.64.07.02.07 - Fax : 01.64.42.00.48

Secrétariat ouvert de 15h à 18h, les Lundi, Jeudi, Vendredi - Mercredi de 10h à 12h et de 15h à 18h - Samedi de 10h à 12h

Email : mairie-favieres@wanadoo.fr - Site web : www.favieres77.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FAVIERES

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2013

L'an deux mil treize vingt septembre à vingt heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de la Commune de Favières, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Philippe MURO - Maire.

Présent(e)s : M.Martinez - M.Fennas - M.Patu - Mme Charbois - M.Vanacker - Mme Fournot - M.Grabowski - Mme Paquin

Excusé(e)s : Mme Lautier (pouvoir à M.Muro) - M.Borg (pouvoir à M.Vanacker) - M.Desforges (pas de pouvoir)

Absent(e)s : M.Caron - M.Roca

Secrétaire de séance : Mme Fournot

Convocation : 09 septembre 2013

Affichage : 09 septembre 2013

En exercice : 14

Présents : 9

Votants : 11

N°37/2013 OBJET : Subvention complémentaire à l'Association pour la Sauvegarde et la mise en valeur du Patrimoine Culturel, Historique et Artistique de Favières et de ses environs

Le Maire expose que l'Association avait accepté de prendre en charge le repas « Ecocitoyenneté » en septembre 2012 et l'inauguration du Marché Rural en mai 2013, il avait été convenu que les frais engagés seraient intégralement pris en charge par la Commune.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer à l'Association pour la Sauvegarde et la mise en valeur du Patrimoine Culturel, Historique et Artistique de Favières et de ses environs, une subvention complémentaire de 600 €.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,


DECIDE


D'attribuer à l'Association pour la Sauvegarde et la mise en valeur du Patrimoine Culturel, Historique et Artistique de Favières et de ses environs, une subvention complémentaire de 600 €.

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2013.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, pour extrait conforme au registre des délibérations.

A Favières, le 25 septembre 2013.


Le Maire,
Philippe MURO.



Mairie de Favières-en-Brie



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FAVIERES

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2013

L'an deux mil treize vingt septembre à vingt heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de la Commune de Favières, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Philippe MURO - Maire.

Présent(e)s : M.Martinez - M.Fennas - M.Patu - Mme Charbois - M.Vanacker - Mme Fournot - M.Grabowski - Mme Paquin

Excusé(e)s : Mme Lautier (pouvoir à M.Muro) - M.Borg (pouvoir à M.Vanacker) - M.Desforges (pas de pouvoir)

Absent(e)s : M.Caron - M.Roca

Secrétaire de séance : Mme Fournot

Convocation : 09 septembre 2013

Affichage : 09 septembre 2013

En exercice : 14

Présents : 9

Votants : 11

N°38/2013 OBJET : Désignation de deux délégués titulaires et d'un délégué suppléant représentant la Commune au Comité de territoire du Syndicat Départemental des Energies

Vu l'arrêté préfectoral DCRL-BCCCL-2013-31 DU 18 mars 2013 portant création du Syndicat Mixte d'Electrification issu de la fusion des Syndicats « SIER de Donnemarie-Dontilly », « SIER du Sud Ouest Seine-et-Marne », SMERSEM et SIESM.

Considérant les statuts annexés à l'arrêté précité et plus précisément l'article 9.2.1 : « Les Conseils Municipaux des Communes de chaque territoire élisent deux délégués titulaires et un délégué suppléant.

Considérant que le Syndicat Intercommunal des Energies sera créé au 1^{er} janvier 2014, et qu'il convient qu'à cette date les délégués de la Commune soient désignés.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE

Deux délégués titulaires :

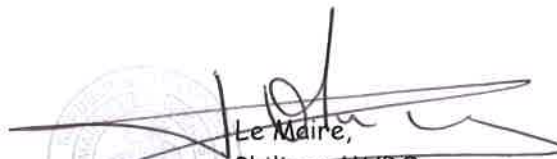
- M.MARTINEZ Jean-Claude, 1^{er} Adjoint au Maire
- M.GRABOWSKI Patrick, Conseiller Municipal

Un délégué suppléant :

- M.VANACKER Jean-Pierre, Conseiller Municipal Délégué

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, pour extrait conforme au registre des délibérations.

A Favières, le 25 septembre 2013.


Le Maire,
Philippe MURO.

Mairie de Favières-en-Brie



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
FAVIERES
SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2013**

Convocation : 09 septembre 2013

Affichage : 09 septembre 2013

En exercice : 14

Présents : 9

Votants : 11

L'an deux mil treize vingt septembre à vingt heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de la Commune de Favières, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Philippe MURO - Maire.

Présent(e)s : M.Martinez - M.Fennas - M.Patu - Mme Charbois - M.Vanacker - Mme Fournot - M.Grabowski - Mme Paquin

Excusé(e)s : Mme Lautier (pouvoir à M.Muro) - M.Borg (pouvoir à M.Vanacker) - M.Desforges (pas de pouvoir)

Absent(e)s : M.Caron - M.Roca

Secrétaire de séance : Mme Fournot

N°38/2013 OBJET : Désignation de deux délégués titulaires et d'un délégué suppléant représentant la Commune au Comité de territoire du Syndicat Départemental des Energies

Vu l'arrêté préfectoral DCRL-BCCCL-2013-31 DU 18 mars 2013 portant création du Syndicat Mixte d'Electrification issu de la fusion des Syndicats « SIER de Donnemarie-Dontilly », « SIER du Sud Ouest Seine-et-Marne », SMERSEM et SIESM.

Considérant les statuts annexés à l'arrêté précité et plus précisément l'article 9.2.1 : « Les Conseils Municipaux des Communes de chaque territoire élisent deux délégués titulaires et un délégué suppléant.

Considérant que le Syndicat Intercommunal des Energies sera créé au 1^{er} janvier 2014, et qu'il convient qu'à cette date les délégués de la Commune soient désignés.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE

Deux délégués titulaires :

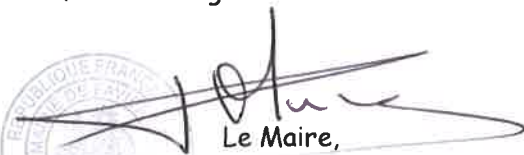
- M.MARTINEZ Jean-Claude, 1^{er} Adjoint au Maire
- M.GRABOWSKI Patrick, Conseiller Municipal

Un délégué suppléant :

- M.VANACKER Jean-Pierre, Conseiller Municipal Délégué

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, pour extrait conforme au registre des délibérations.

A Favières, le 25 septembre 2013.


Le Maire,
Philippe MURO.

Mairie de Favières-en-Brie



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FAVIERES

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2013

L'an deux mil treize vingt septembre à vingt heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de la Commune de Favières, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Philippe MURO - Maire.

Présent(e)s : M.Martinez - M.Fennas - M.Patu - Mme Charbois - M.Vanacker - Mme Fournot - M.Grabowski - Mme Paquin

Excusé(e)s : Mme Lautier (pouvoir à M.Muro) - M.Borg (pouvoir à M.Vanacker) - M.Desforges (pas de pouvoir)

Absent(e)s : M.Caron - M.Roca

Secrétaire de séance : Mme Fournot

Convocation : 09 septembre 2013

Affichage : 09 septembre 2013

En exercice : 14

Présents : 9

Votants : 11

N°39/2013 OBJET : SYAGE - Signature du contrat du Bassin de l'Yerres Amont et de ses Affluents - 2014-2018

Vu la délibération N°57/2010 du 15 novembre 2010 acceptant l'adhésion de la Commune de Favières au SYAGE pour la compétence « mise en œuvre du SAGE de l'Yerres »,

Vu l'état des lieux du Bassin versant de l'Yerres Amont et de ses Affluents en vue de l'élaboration d'un contrat de bassin, validé en comité de pilotage le 24 octobre 2012, et publié en janvier 2013,

Vu l'état d'avancement du contrat de bassin, et de son plan d'actions,

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la contrat de Bassin de l'Yerres Amont et ses Affluents - 2014-2018, et d'autoriser le Maire à le signer.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE

Le contrat de Bassin de l'Yerres Amont et de ses Affluents - 2014-2018,

AUTORISE

Le Maire à signer le contrat de Bassin Amont et de ses Affluents - 2014-2018.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, pour extrait conforme au registre des délibérations.

A Favières, le 25 septembre 2013.


Le Maire,
Philippe MURO.

Mairie de Favières-en-Brie